

## Pour mieux vivre avec le cancer dans les Yvelines

- Pour les personnes atteintes de cancer domiciliées dans les Yvelines
- Pour les familles d'enfants atteints du cancer domiciliées dans les Yvelines



## Quelle raison peut motiver la demande d'une aide financière auprès de La Ligue ?

Une baisse importante de revenus et/ou des dépenses importantes suite à la maladie

### Qui peut en bénéficier ?

Toute personne domiciliée dans les Yvelines atteinte d'un cancer (en traitement ou en rémission depuis moins d'un an et demi)

### Quelles sont les aides accordées ?

- . Aide humaine (aide ménagère, ...)
- . Aide à la vie quotidienne (loyer, taxe d'habitation, facture EDF/GDF, ...)
- . Aides liées à la maladie (perruques, ...)
- . Aide à la construction d'un projet de vie

### Comment en bénéficier ?

- . Prendre RDV avec une assistante sociale de l'hôpital, de la mairie, du conseil général, de la sécurité sociale, ...
- . L'assistante sociale rédige le rapport social expliquant le motif de la demande, ainsi que le montant demandé; elle fait avec vous le bilan de vos charges et de vos revenus et envoi le dossier complété au Comité

**Comité des Yvelines de la Ligue contre le cancer**  
**80 bis avenue du Général Leclerc, à VIROFLAY**  
**Tél. 01 39 50 24 51**  
**Site web : [www.ligue-cancer.net/cd78](http://www.ligue-cancer.net/cd78)**